



Dès 50 ans, la mammographie c'est tous les 2 ans !

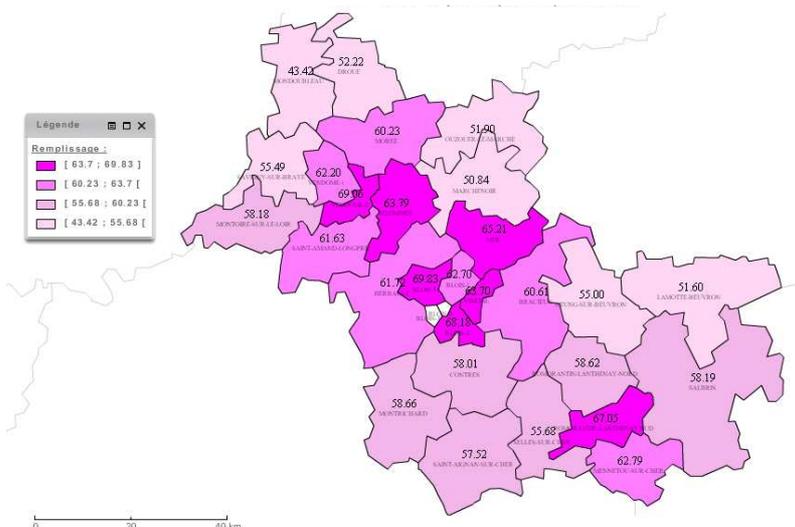
L'ADOC 41 organise depuis 2004 le **dépistage du cancer du sein** et depuis 2008 celui du **cancer colorectal**. Ce que l'on veut, c'est diminuer la mortalité par ces deux cancers grâce à un diagnostic précoce, tout en permettant des traitements moins lourds.

1^{ère} cause de mortalité par cancer chez la femme (11 000 décès par an en France), le cancer du sein est le plus fréquent des cancers féminins (50 000 nouveaux cas par an). Il touche dans son existence 1 femme sur 7.

LE DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER DU SEIN EN PRATIQUE :

- Vous avez entre 50 et 74 ans,
- L'ADOC 41 vous envoie tous les 2 ans, un courrier personnalisé vous permettant de bénéficier d'une mammographie gratuite.
- Vous prenez alors rendez-vous dans le centre de radiologie de votre choix (y compris hors département).
- Le radiologue vous examine, réalise deux clichés par sein et vous donne une première interprétation des résultats.
- Votre centre de radiologie adresse vos clichés à l'ADOC 41 pour une seconde lecture.
- Dans un délai d'environ 15 jours, vous recevez votre mammographie et le résultat final par la poste directement à votre domicile.
- Votre médecin généraliste et/ou votre gynécologue sont également informés de vos résultats par courrier.

Taux de participation par canton 2009/2010



En 2009/2010, le taux de participation des femmes âgées de 50 à 74 ans au dépistage organisé du cancer du sein est de **62,9 %** pour le Loir-et-Cher. Notre département se situe au 11^{ème} rang sur le plan National.

On constate que ce **taux est généralement plus faible dans les cantons limitrophes**. Est-ce l'éloignement des centres de radiologie ou le manque d'information ? Avec l'invitation reçue par l'ADOC 41, la mammographie peut être réalisée dans tous les centres de radiologie des départements voisins.